

INTRODUCTION

Ronan LE COADIC

L'écrivain Naig Rozmor consacre un long poème en langue bretonne, intitulé *Breur du* (« Frère noir »)¹, à la fraternité qu'elle croit déceler entre les Noirs et les Bretons :

« Oui, nous sommes frères
Malgré nos couleurs différentes.
Nous sommes frères par un même destin
Qui pèse sur nous depuis des siècles.
Frères par le dédain et le mépris supportés². »

Au fil de son texte, la poétesse fonde cette parenté revendiquée sur ce qui lui paraît être une commune expérience du mépris, de l'abaissement et de la domination. Son propos a de quoi surprendre. Relève-t-il simplement de l'imagination créatrice d'un écrivain ou peut-on sérieusement envisager quelque élément de comparaison ou de mise en écho dont les sciences humaines et sociales pourraient s'emparer ?

C'est à cette question que les auteurs du présent ouvrage invitent leurs lecteurs à réfléchir. Non pas en leur assénant une démonstration systématique qui viserait, point par point, à prouver ou réfuter le bien-fondé d'une comparaison ; mais en procédant par petites touches : par l'étude successive d'une série de thèmes intimement corrélés.

Combinant les apports de l'histoire, de la sociologie, de l'anthropologie, de la littérature, de la science politique et de la linguistique, ce livre porte essentiellement sur la période contemporaine (du XIX^e au XXI^e siècle), même si trois de ses chapitres remontent jusqu'au XVII^e siècle. Il établit quatre cercles concentriques de mise en relation : la Bretagne, les Antilles et l'Afrique ; les Bretons et les Noirs (et le concept de négritude) ; l'entreprise

1. In ROZMOR N. et WIELUNSKI J., *Mondo cane*, Brest, Emgleo Breiz, 1997.

2. Traduit du breton par l'auteur. Le texte complet du poème est disponible en ligne, en breton et en français, à l'adresse : [<http://www.roscoff-quotidien.eu/rozmor07.htm>]. (Consulté le 17 décembre 2012.)

coloniale française et la mise en cause d'un « colonialisme intérieur » ; et enfin, les similitudes et divergences entre situations minoritaires.

Qui dit comparer dit rechercher les points communs, certes, mais aussi les singularités. Or, une différence fondamentale distingue radicalement l'histoire des Bretons de celle des Noirs : l'esclavage. Non seulement les Bretons n'ont jamais connu les affres de l'esclavage mais, des ports de Nantes et de Lorient, ils ont pris une part majeure à la traite négrière. À l'époque, il n'était nullement question de *breudeur du* (« frères noirs »).

Une seconde différence concerne la colonisation. Elle est toutefois discutée et mérite donc qu'on s'y attarde quelque peu. Rappelons que pour Jürgen Osterhammel, la colonisation est « un phénomène d'une colossale imprécision³ ». Venant du latin *colonia*, ferme ou installation, dans l'Empire romain, la colonie était définie comme « une installation publique de citoyens romains (en particulier des soldats combattants) dans un pays hostile ou nouvellement conquis⁴ ». Le terme « colonialisme », appliqué à un système colonial, n'est entré en usage qu'après 1850⁵. Une colonie peut alors être définie comme « un type particulier d'organisation socio-politique » et le colonialisme comme « un système de domination⁶ ».

Il pourrait sembler *a priori* parfaitement incongru de comparer la Bretagne à une colonie d'Afrique ou d'ailleurs ; or, c'est une comparaison qui eut cours dès le XIX^e siècle : « La Bretagne est une colonie comme l'Alsace et les Basques, plus que la Guadeloupe », écrivait ainsi Michelet⁷. L'historien américain Eugen Weber, dans son étude de la France rurale des années 1870-1914, considère que :

« On peut voir le fameux hexagone comme un empire colonial qui s'est formé au cours des siècles, un ensemble de territoires conquis, annexés et intégrés dans une unique structure administrative et politique, nombre de ces territoires possédant des personnalités régionales très fortement développées, et certaines d'entre elles des traditions spécifiquement non ou anti françaises⁸. »

3. OSTERHAMMEL J., *Colonialism: a theoretical overview*, 2^e éd., Princeton (NJ), Markus Wiener Publishers, 2005, p. 4.

4. BUSH B., *Imperialism And Postcolonialism*, 1^{re} éd., Harlow, Longman, coll. « History: concepts, theories and practice », 2006, p. 46. [Traduit par mes soins.]

5. KLOR DE ALVA J., « The Postcolonization of the Latin American Experience », PRAKASH G. (dir.), *After colonialism: imperial histories and postcolonial displacements*, Princeton (NJ), Princeton University Press, 1995, p. 264-265.

6. OSTERHAMMEL J., *Colonialism*, *op. cit.*, p. 4.

7. MICHELET J. (1831), in DUPOUY A., *Michelet en Bretagne, Journal d'août 1831*, Paris, Horizons de France, 1947.

8. WEBER E., *La fin des terroirs*, Fayard, 1983, p. 689.

Il ajoute que :

« Les plus grandes possibilités coloniales, naturellement, étaient offertes par la Bretagne. Après l'union forcée avec la France, les villes bretonnes furent envahies par des Français qui écrasèrent ou même remplacèrent les commerçants locaux, francisèrent les gens qu'ils employaient ou touchaient d'une autre façon. Les ports du roi comme Lorient et Brest, étaient des villes de garnison en territoire étranger et le terme de colonie était fréquemment employé pour les décrire⁹. »

E. Weber pousse même plus loin la comparaison en montrant comment, selon lui : « *Les damnés de la terre* de Frantz Fanon, une des plus virulentes dénonciations du colonialisme, s'applique aux conditions que nous avons décrites¹⁰. » Son propos rappelle l'argumentation que développèrent les régionalistes, autonomistes ou nationalistes au cours des années 1960 et 1970.

Rappelons en effet, en premier lieu, que la création de l'UDB (Union démocratique bretonne, parti autonomiste de gauche) en 1964 et celle du FLB (Front de libération de la Bretagne, mouvement indépendantiste clandestin) en 1966 furent profondément marquées par l'exemple algérien. Loeiz Le Bec, ancien combattant d'Algérie et cofondateur de l'UDB témoigne :

« Pour moi, la guerre d'Algérie a été une rupture totale. Avant de partir pour l'Algérie, j'étais un bon petit Français [...]. Je fais partie d'une minorité en Bretagne qui en a retiré quelques idées, parce qu'on a fait une comparaison entre ce que vivaient les Algériens et, nous, ce qu'on vivait en Bretagne¹¹. »

Quant à Lionel Divard, cofondateur du FLB, il explique :

« Nous faisons des parallèles entre le MOB¹² et le MNA¹³ et nous étions quelques-uns qui commençons à penser qu'il fallait passer à autre chose pour espérer être entendus de l'État français [...]. Je suis monté à la hussarde sur la tribune. J'ai alors improvisé un discours en expliquant que, si la Bretagne était une nation historique, il était donc temps de créer un "FLN" breton¹⁴. »

9. « Une nouvelle colonie, dont la plupart des habitants venaient de province lointaine » écrivait le ministre de la Marine en 1724 ; « une colonie créée par des gens venus de la mer » écrivait le préfet maritime au Premier consul en 1800 ; « une colonie maritime, pas une ville bretonne » renchérrissait Émile Souvestre en 1841 ; « une colonie maritime » peuplée « d'*outsiders* », notait un voyageur français en 1859. Voir LE GALLO, 1, p. 37-39, p. 88-89 ; SOUVESTRE, *Mémoires d'un sans-culotte bas breton*, 1841, 1, p. 304 ; VALIN, *Voyage en Bretagne-Finistère*, 1859, p. 148. Note de l'auteur, in WEBER E., *La fin des terroirs*, op. cit., p. 695.

10. *Ibid.*, p. 697-698.

11. LE BEC L., « Témoignage sur la guerre d'Algérie » collecté par LE COADIC R. le 7 décembre 2010.

12. Mouvement pour l'organisation de la Bretagne.

13. Mouvement national algérien.

14. CABON A. et CHARTIER E., *Le dossier FLB : Plongée chez les clandestins bretons*, Coop. Breizh, 2006, p. 39.

La notion de « colonialisme intérieur » fut théorisée en 1967 par l'écrivain occitaniste Robert Lafont :

« Pour nous, cette expression, non pas de *colonialisme* tout court, mais de colonialisme *intérieur* n'est ni une bannière facile de révolte, ni un moyen d'attirer l'attention par le scandale. [Elle] est l'expression la plus commode que nous ayons trouvée à la réflexion¹⁵ pour définir un certain nombre de processus économiques dont le sous-développement régional est l'enveloppe perceptible¹⁶. »

Dès 1968, puis de façon constante, le FLB dénonce le colonialisme français en Bretagne¹⁷; en 1971, un numéro de la revue du PSU¹⁸ *Que faire ?* est consacré au « colonialisme intérieur et [aux] minorités nationales »; en 1972, l'UDB publie à plusieurs milliers d'exemplaires une brochure intitulée *Bretagne = colonie*, qui présente la Bretagne comme une « colonie d'exploitation », vivant « une situation coloniale de subordination économique, sociale, culturelle, politique¹⁹ ». En 1973, un numéro triple de la revue *Les Temps modernes* de Jean-Paul Sartre est consacré aux « minorités nationales en France », et plusieurs de ses articles portent sur le colonialisme en France. La notion de « colonialisme intérieur » fait florès dans les années 1970, essentiellement au sein des milieux autonomistes et d'une partie de l'extrême gauche (mais pas uniquement²⁰); puis, elle tombe en désuétude au début des années 1980. De nos jours, l'UDB et l'extrême gauche n'y recourent plus et le FLB a cessé toute activité. L'expression n'est plus guère employée que de façon marginale, notamment par le SLB, *Sindikad labouerien Breizh* (« Syndicat des travailleurs de Bretagne »), qui affirmait en 2012 que « la Bretagne a été la première colonie française (la colonie test)²¹ ».

5. Le mot fut employé par un certain nombre d'animateurs et d'écrivains occitanistes dans un manifeste à propos de Decazeville, 1962. Il est revenu régulièrement, assorti d'analyses, dans les publications du « Comité occitan d'Études et d'Action ». La grande presse vient de lui faire un sort. Une définition cohérente de la colonisation du territoire français est à lire dans le n° 38-39 du *Courrier de la République* et dans l'« Introduction » de la brochure *Décoloniser la province*. Note de l'auteur.

6. LAFONT R., *La Révolution régionaliste*, Paris, Gallimard, 1967, p. 140-141.

7. « Nous sommes dans une situation coloniale type, où une poignée d'entrepreneurs capitalistes étrangers représentés par l'État français, exploitent [...] les richesses naturelles et humaines d'une communauté indigène presque détruite », *Manifeste du FLB*, 1968, p. 1; LE COADIC R., *Analyse des idéologies : le Front de Libération de la Bretagne, F.L.B., mémoire de maîtrise de science politique*, sous la direction de Maurice Robin, université de Paris-X-Nanterre, inédit, 1984.

8. Parti socialiste unifié.

9. UNION DÉMOCRATIQUE BRETONNE, *Bretagne = colonie. Avec l'U.D.B. pour que ça cesse !*, 2^e éd., Brest, U.D.B, 1974, p. 30-46 en particulier.

20. Robert Lafont signale ainsi l'emploi de cette expression par l'ancien président du conseil René Pleven (LAFONT R., *La Révolution régionaliste*, op. cit., p. 140).

21. *Le blog de Total Respect – Tjenbé Rêd Fédération*, [<http://www.france.qrd.org/assocos/tjenbered/blog/blog201203.html>], consulté le 20 décembre 2012.

Cependant, en Afrique ou ailleurs, la colonisation s'est traduite, outre par une exploitation et une mise sous tutelle des populations colonisées, par leur privation de droits. Les élites françaises, en effet, se sont opposées de façon « vive et insistante²² » à l'assimilation des indigènes, auxquels ils ne voulaient pas qu'on accordât les mêmes droits qu'aux citoyens français. Il s'agit là d'une différence majeure avec l'expérience vécue par les Bretons, qui ont toujours été des citoyens français à part entière. Certes, cela n'empêche pas les défenseurs de la singularité bretonne de mettre en cause l'assimilationnisme à la française pour ses effets dévastateurs sur les spécificités culturelles et sociétales bretonnes. Néanmoins, si dans un cas – la colonisation –, les dominés sont exclus de la citoyenneté, dans l'autre – l'expérience des Bretons et autres provinciaux –, les dominés sont inclus dans la citoyenneté, au prix d'un rejet de leur différence. Ajoutons que l'exploitation, la mise sous tutelle et la privation de droits qui caractérisent la colonisation s'accompagnent généralement de spoliations et d'une grande brutalité envers les colonisés, que n'ont pas connues les provinciaux (sauf, parfois, lors de la conquête de leur province et dans les temps qui suivirent). On a donc bien affaire à deux expériences historiques distinctes, même si dans chaque cas, on peut discerner une forme de domination²³.

C'est d'ailleurs, précisément, ce concept de domination qui servira de fil conducteur à notre ouvrage, fruit de plusieurs mois de séminaires du groupe de recherche Ermine²⁴. La domination est un concept familier aux philosophes et aux sociologues, que l'on peut définir comme le « fait, pour un groupe social, d'exercer une influence déterminante sur une catégorie sociale, une classe, un genre, une nation²⁵ ». Peut-on déceler des faits de domination similaires chez les Bretons, les Antillais, les Africains ou les Noirs

22. LE COUR GRANDMAISON O., *La République impériale : politique et racisme d'État*, Paris, Fayard, 2009, p. 108.

23. Précisons, toutefois, que cette distinction n'avait pas échappé à Robert Lafont : « On fera bien à cet égard, de ne pas oublier l'adjectif *intérieur*; il souligne que les processus en question diversifient en colonisateurs et colonisés une masse humaine qui a les mêmes droits civiques. Le régional français colonisé n'est pas un Algérien du temps de la colonisation française. Les faits de conquête qui l'ont fait français sont si anciens qu'ils n'ont plus de vigueur publique. D'autre part la réfection progressive de la nation française, le contrat national de 1789 abolissent théoriquement les conséquences négatives de la conquête. Si donc le citoyen régional proteste contre une injustice qui lui est imposée, il le fait en tant que national français, soulignant ainsi que le contrat a été mal entendu, est devenu un outil d'oppression, alors qu'il devait être outil d'émancipation. » LAFONT R., *La Révolution régionaliste, op. cit.*, p. 141.

24. Ermine, Équipe de recherches sur les minorités nationales et les ethnicités, est une équipe pluridisciplinaire du Centre de recherche bretonne et celtique (CRBC, ÉA 4451) de l'université Rennes 2, qui organise un séminaire mensuel ouvert à tous les chercheurs (et aux étudiants à partir de master) à la Maison des sciences de l'homme en Bretagne (MSHB) : cf. [www.ermine.pro].

25. *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Le Robert/Le Seuil, coll. « Dictionnaires Le Robert-Seuil », 1999, p. 155.

de France, ou bien n'y a-t-il rien de commun ? Si des points de comparaison existent, quels sont-ils et dans quels domaines les constate-t-on ? Enfin, peut-on sortir de la domination ? Comment le pourrait-on ?

Toutes ces questions seront traitées en quatre étapes : en premier lieu, on examinera les engagements, les politiques et les représentations liées à la domination et à la colonisation ; en deuxième lieu, on abordera les formes de résistance à la domination ; puis, on étudiera la façon dont les dominés se pensent et dont, parfois, leurs discours se croisent ; enfin, on élargira l'horizon en réfléchissant à la conceptualisation des questions de minorités dans le monde.

Dominer

Olivier Le Cour Grandmaison nous rappelle que (contrairement à ce que les Bretons ou les autres provinciaux ont pu vivre), la colonisation se traduit par un régime juridique et politique d'exception fondé sur un relativisme radical, qui nie que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et les principes républicains puissent valoir aussi pour les indigènes.

Dans un même ordre d'idée – le caractère incomparable des expériences antillaise et bretonne –, Arlette Gautier nous décrit les politiques familiales menées aux Antilles sur la longue durée, de la Royauté à nos jours, et montre comment « l'ombre de l'esclavage a perduré plus de cent cinquante ans dans l'action directe de la France face aux familles de l'outre-mer ».

Erwan Chartier-Le Floch, quant à lui, tente de cerner la singularité bretonne dans l'histoire coloniale de la France. Il constate une forte présence des Bretons dans l'aventure coloniale, rappelle l'importance de la traite en Bretagne, ne constate pas d'originalité dans l'attitude des prêtres missionnaires bretons, mais relève chez certains explorateurs bretons « une empathie pour les peuples rencontrés ».

Annick Le Douget, en revanche, n'observe pas d'empathie des jurés bretons envers les Noirs dans les trois affaires de traite négrière illégale que la cour d'assises du Finistère a jugées de 1830 à 1850. Elle constate plutôt de la mansuétude pour les négriers. Sans doute parce que le crime de traite des Noirs avait pour eux « des allures de crimes abstraits, de crimes sur papier ».

Ces Noirs – et les « peuples exotiques » en général – furent l'objet de toutes sortes de représentations, que Cédric Choplin étudie dans le cas d'un organe de presse en langue bretonne, *Feiz ha Breiz* (« Foi et Bretagne »), à la fin du XIX^e siècle. Il ne trouve guère, dans cette revue catholique, de fraternité envers les *breudeur du* (« frères noirs ») dont nous parlait Naig Rozmor. Il rencontre, en revanche, de la commisération, de l'eurocentrisme, et un sentiment de supériorité, alliés au racialisme républicain et colonialiste. Pourtant, ces populations « exotiques » étaient-elles si différentes des Bretons ?

Ronan Dantec établit un saisissant parallèle entre l'imagerie des Noirs et des Bretons dans la presse populaire illustrée. Leur altérité est traitée de façon similaire par la presse : de la figure du sauvage à celle du militant, en passant par le domestique, le bon soldat, le sportif ou le musicien, ce sont toujours des dominés qui, parfois, tentent de résister à la domination.

Résister

Dans un contexte de « frénésie mémorielle autour de l'esclavage et de la colonisation », Christine Chivallon a recueilli les mémoires des descendants des auteurs de l'Insurrection du sud de la Martinique en 1870 et elle nous montre combien leurs « petits récits » n'éludent pas le « réel ». Si, pour l'essentiel (une révolte sanglante contre un esclavagiste), ce texte n'a rien à voir avec la Bretagne, à certains égards, néanmoins, il pourrait susciter quelque écho : la « sauvagerie » présumée des populations locales, le rapport entre « mémoire collective » et « mémoire historique », le rôle des passeurs de mémoire...

Anne Cousin évoque, ensuite, le transfert en Bretagne de milliers de prisonniers africains délivrés des *frontstalags* en 1944, leur révolte parce que leur solde ne leur avait pas été versée, et la fraternité dont – cette fois – les Bretons firent preuve à leur égard : « Cette “double peine” pour les combattants coloniaux a suscité de la part des populations civiles une mobilisation pour les soutenir. Des habitants de Morlaix et de Trévé sont allés à la rencontre de ces “frères noirs”, prisonniers. » Hélas, l'aventure s'acheva par un terrible massacre.

Michel Dispagne, enfin, analyse la langue créole comme élément de construction de l'identité. Son étude, qui porte pour partie sur les rapports de domination entre le français et le créole, suscitera l'intérêt de toutes les personnes qui s'intéressent aux langues régionales, dont le breton. Il aborde, notamment, les questions du conflit de langues et de la diglossie, il évoque la décréolisation et les moyens d'y remédier ; autant d'éléments qui nous amènent aux façons dont les dominés se pensent.

Se penser

Stefan Moal nous fait découvrir un cas original d'affirmation identitaire : celui de la population de l'île de Montserrat. Il s'agit d'un territoire britannique des Petites Antilles qui ne semble pas s'acheminer vers l'indépendance et dont les habitants revendiquent une identité irlandaise, même s'il serait plus juste de dire qu'ils relèvent d'« un canevas d'influences africaines, irlandaises, britanniques et caribéennes ».

Sharif Gemie, s'appuyant sur les travaux d'Edward Said, souligne les profondes similitudes – non fortuites, selon lui – qui existent entre l'orientalisme

et le celticisme; à ceci près, toutefois, que le monde arabe a refusé la validité des représentations orientalistes, tandis que les Bretons ont cultivé le passéisme celticiste.

Puis, Buata Malela nous donne à voir, à travers l'étude du déploiement de la pensée d'Aimé Césaire, la façon dont les agents originaires d'espaces dominés peuvent configurer la complexité de leur monde. « Il en ressort qu'il s'agit d'une option parmi tant d'autres pour les afrodescendants qui s'interrogent sur leurs rapports au monde et à eux-mêmes comme peuvent le faire aussi d'autres peuples à l'échelle d'une région comme la Bretagne. »

Pierre Bouvier met, quant à lui, l'accent sur les contrastes de parcours et d'attitudes d'Aimé Césaire et de Frantz Fanon : l'un choisit la négritude, la départementalisation et l'autonomie dans le cadre français; l'autre, la libération totale, en rupture avec le colonialisme...

C'est ce colonialisme que les mouvements nationalitaires breton et québécois vont dénoncer au cours des années 1960 et 1970, nous explique Ivan Carel. Influencés par le tiers-mondisme, par le mouvement Noir américain et par des intellectuels « incontournables » comme Frantz Fanon ou Albert Memmi, ces deux mouvements (qui, apparemment, n'ont guère entretenu de relations directes) affirment, en effet, simultanément, lutter pour leur décolonisation.

Nathalie Caradec poursuit dans la veine de la décolonisation revendiquée et clôt la troisième partie de l'ouvrage en dévoilant l'influence des écrivains de la négritude sur les écrivains bretons des années 1970 : elle relève « des échos rhématiques, des constats proches, des images récurrentes ». Elle souligne, en outre, le rôle majeur de la guerre d'Algérie dans la prise de conscience identitaire bretonne. Enfin, elle conclut son chapitre par un constat d'échec : Senghor et Césaire « sont lus, diffusés, étudiés, ce qui n'est pas le cas des auteurs bretons » et elle se demande « pourquoi se dire est si difficile pour les Bretons ». Peut-être s'agit-il d'une difficulté à conceptualiser?

Conceptualiser

Pierre-Jean Simon procède à une analyse de la situation minoritaire dans la perspective de la sociologie des relations interethniques. Il rappelle que le concept sociologique de minorité « ne réfère pas à des ensembles collectifs moins nombreux, mais à des ensembles collectifs dominés » et décrit les caractéristiques de ce qu'il appelle les ethno-minorités, c'est-à-dire les peuples soumis et dominés.

Puis, Michel Wieviorka brosse à grands traits les principales tendances contemporaines en matière d'intégration, de migration, de racisme et de diversité. Il souligne, en particulier, le rôle de la globalisation et l'impossibilité dans laquelle nous nous trouvons désormais de continuer à penser les grands problèmes du monde à l'aide des catégories de l'État-nation.

La « rhétorique “anti-communautaire” », pourtant, relève d’une logique étatique franco-française, souligne Louis-Georges Tin, et le « communautarisme » est un concept polémique employé afin de discréditer toutes les minorités qui tentent de se mobiliser, notamment les Noirs et les Bretons.

Enfin, les derniers chapitres de ce livre sont des hommages rendus à deux grands penseurs : ce sont les retranscriptions de deux communications orales récentes, l’une d’Albert Memmi sur la dominance et la dépendance et l’autre d’Édouard Glissant sur la créolisation.

Espérons que tous ces textes, documentés et originaux, sauront nourrir l’esprit de curiosité du lecteur et qu’il prendra plaisir à lire les auteurs réunis par Ermine qui, pour les uns, sont de renommée internationale, pour les autres, sont de jeunes chercheurs mais qui, tous, ont accepté d’apporter un éclairage singulier à une problématique peu commune.